

# PRIX D'ÉLOQUENCE DE CALUIRE ET CUIRE

## RÈGLEMENT 2025

### ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

La prise de parole est une composante essentielle de l'exercice de la citoyenneté. Que cela soit pour défendre une opinion, s'entretenir avec son employeur ou encore simplement s'exprimer avec ses amis, l'art oratoire est essentiel dès le collège, puisqu'une épreuve orale est prévue au brevet comme au baccalauréat.

Désireuse de la renforcer, la Ville de Caluire et Cuire lance son Prix d'éloquence. En lien avec les Entretiens de Caluire et Cuire – Jean Moulin, ce projet marque l'importance des échanges et du débat dans la vie démocratique.

### ARTICLE 2 - PUBLIC CONCERNÉ

Ce concours est ouvert à tous les jeunes âgés de 13 à 18 ans :

- résidant sur le territoire de Caluire et Cuire

ou

- fréquentant un des établissements scolaires parmi la liste suivante :

- collège André Lassagne
- collège Charles Sénard
- collège / lycée Elie Vignal
- collège / lycée Ombrosa
- lycée André Cuzin
- lycée Antoine de St Exupéry

### ARTICLE 3 - INSCRIPTION ET ANNULATION

Le nombre de places en finale est limité à 20 participants.

Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 20, des phases éliminatoires seront organisées. Les conditions de ces phases seront communiquées par mail, aux inscrits.

L'inscription peut-être individuelle ou via son établissement scolaire. Elle doit être réalisée par le formulaire en ligne, disponible sur le site de la Ville de Caluire et Cuire.

Une notification est envoyée afin de confirmer l'inscription.

L'annulation de sa participation au concours doit être transmise au moins 48H avant l'événement (via le bouton d'annulation présent sur le formulaire en ligne).

## ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

La finale du concours se déroulera le 12 avril 2025, en salle du Conseil municipal (Hôtel de Ville) de 10h à 14h.

**Thématique** : *Être jeune citoyen, c'est quoi ?*

**Rédaction** : le français est la langue du concours.

Chaque candidat pourra s'appuyer de notes portées sur des feuilles papier, mais il ne devra pas lire le discours. Aucun accessoire n'est autorisé (smartphone, tablette, aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant le discours, mis à part les notes du candidat). Le passage oral se déroulera selon une argumentation libre et respectueuse.

### Organisation générale de la journée

1. présence : les participants devront se présenter à leur arrivée afin de confirmer leur passage.
2. passage oral : l'ordre de passage est défini par les membres du jury.
  - les participants disposeront d'un temps de présentation de 2 à 4 minutes.
3. délibération : deux pauses permettant au jury de délibérer seront organisées.
4. remise des prix et des diplômes de participation.
  - après le passage de tous les participants, le jury procédera à la remise de prix pour la catégorie « collègue » puis la catégorie « lycée » (sous forme de bons d'achat culturel).
    - 150€ pour le 1er prix et le prix du public\*
    - 100€ pour le 2e prix
    - 50€ pour le 3e prix

Chaque participant se verra remettre un diplôme de participation.

*\*Prix du public : le public présent sera invité à voter pour le meilleur orateur via l'application Klaxoon.*

## ARTICLE 5 - COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé d'élus et de personnalités qualifiées afin d'évaluer les passages oraux.

## ARTICLE 6 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- la qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression.
- la qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.
- la présentation : ceci inclut l'attitude face au jury, le respect de temps de parole et la gestuelle.

Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

## **ARTICLE 7 – DROIT A L'IMAGE**

Les candidats aux concours acceptent par avance que leur image (photos et vidéos) ainsi que le texte de leur discours puissent faire l'objet d'une communication seulement à des fins promotionnelles, sur les supports de communication municipaux.

Les candidats ne souhaitant pas apparaître sur les photos, vidéos ou que leur texte fassent l'objet d'une communication pourront le signaler via le formulaire d'inscription.

## **ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

## **ARTICLE 9 : MODIFICATION OU ANNULATION**

La Ville de Caluire et Cuire se réserve le droit de modifier et d'annuler le Prix d'éloquence à tout moment si les circonstances l'exigent.

## **ARTICLE 10 : RÉCLAMATION**

L'inscription au concours emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler ce concours, de disqualifier des candidats si des événements l'imposent et de modifier le présent règlement.